

les résolutions 2016-2020

adoptées au 36^e Congrès national
des Scop et des Scic,
à Strasbourg
le 20 octobre 2016

3 grands axes d'orientations

1.

**Affirmer le projet sociétal
du Mouvement**

2.

**Renforcer l'efficacité du
Mouvement au service de la
performance des adhérents**

3.

**Franchir un nouveau palier
de développement**

1 Affirmer le projet sociétal du Mouvement

Depuis son origine, le Mouvement Scop porte une vision différente de l'entreprise et plus largement de la société : celle de la place de l'humain au cœur des actions et des décisions. Par leur gouvernance démocratique et le partage équitable des richesses créées, les Scop et les Scic incarnent la réconciliation entre performance économique et valeurs sociales et sociétales, donnant ainsi un véritable sens au travail et valorisant le capital comme un instrument et non une finalité. Cette quête de sens est aujourd'hui omniprésente dans notre société confrontée à des transitions porteuses à la fois de formidables opportunités mais aussi de risque de dérives multiples. Pourtant, la solution coopérative n'apparaît encore qu'insuffisamment aux yeux de nos concitoyen.ne.s. Même si l'image des Sociétés coopératives et participatives s'est réellement améliorée depuis une dizaine d'années, le Mouvement doit encore gagner en visibilité et en influence. Cette notoriété affirmée servira le développement du Mouvement dans son ensemble, mais aussi celui de chaque coopérative. C'est donc collectivement que nous progresserons en portant à chaque occasion nos valeurs pour incarner beaucoup plus largement une voie de progrès et de réalisation des individus, établissant le socle d'une transformation sociale.

► Le Mouvement Scop démontrera les performances du modèle des Sociétés coopératives et participatives, en valorisant les réussites coopératives de toutes origines (créations, transmissions-reprises, transformations) et leurs pratiques favorisant autant l'épanouissement des salarié.e.s que la performance économique, l'un renforçant l'autre.

Le Mouvement inscrit son action au sein de l'économie sociale et solidaire et des instances coopératives françaises et internationales. Il affirmera son projet sociétal par une stratégie et des moyens de communication mettant en avant le projet collectif des Scop et des Scic au service de l'épanouissement individuel, en diffusant ses propres indicateurs RSE, et en investissant davantage les réseaux sociaux. Il appuiera, dans tous les pays où elles émergent, les initiatives qui renforcent les approches coopératives de l'entreprise.

► Aux côtés des actions institutionnelles, les Scop et les Scic sont les meilleures ambassadrices de ce projet sociétal. Le Mouvement mobilisera les coopérateur.rice.s dans ses actions d'influence avec des outils permettant de générer des opportunités dans leurs réseaux professionnels, personnels ou territoriaux.

Cette synergie sera particulièrement porteuse en matière :

- de valorisation du statut auprès des client.e.s, fournisseur.euse.s, associations professionnelles ;
- de témoignages dans les établissements d'enseignements : écoles, universités ;
- d'accueil dans les coopératives de stagiaires, jeunes, d'élue.e.s, etc.

► Parce qu'elles seront les véritables actrices du changement, les jeunes générations bénéficieront d'une attention croissante de la part du Mouvement dans ses actions de communication et d'accompagnement de projets.

Poursuivant ses actions pour développer les principes coopératifs dans les programmes éducatifs, le Mouvement renforcera également sa présence dans les tiers-lieux et incubateurs d'entreprises innovantes, et favorisera l'implication des jeunes coopérateur.rice.s dans ses actions et instances.



Renforcer l'efficacité du Mouvement au service de la performance des adhérents

Rassembler, promouvoir, accompagner, animer les Scop & Scic adhérentes constitue la raison d'être de notre Mouvement. Que ce soit au niveau national (Confédération générale, fédérations de métiers) ou au niveau régional (unions régionales), chaque structure a à cœur de répondre avec compétence et efficacité aux besoins des coopératives aux différentes étapes de leur existence : création, premières années, croissance et développement, périodes de difficulté, succession du/de la dirigeant.e...

Dans le cadre de la réflexion prospective menée en préparation de la nouvelle mandature, plusieurs axes d'évolution et de progrès ont été identifiés. Il s'agit en premier lieu de la nouvelle organisation territoriale du Mouvement, guidée par trois principes :

- un découpage politique correspondant au découpage administratif des nouvelles grandes régions ;
- une proximité renforcée pour améliorer le maillage territorial ;
- des niveaux d'organisation complémentaires au service des adhérents (local, régional, inter-régional et confédéral).

👉 **Le Mouvement mettra en place l'organisation territoriale d'ici la fin 2017. Il s'agit non seulement du périmètre des 9 unions régionales tel qu'adopté en Direction nationale, mais également la constitution de comités ou de pôles territoriaux dans chaque union régionale permettant de fédérer, d'animer et développer les liens entre coopératives du territoire, dans une logique de proximité politique et technique et d'affirmation de notre présence locale.**

Dans le cadre de l'accompagnement des adhérents, une double logique doit être renforcée : l'accompagnement individuel et l'animation collective.

👉 **Le Mouvement accompagnera de manière plus structurée l'évolution du projet coopératif de chaque Scop/Scic (implication des coopérateurs.rices, vie et formations coopératives...) ainsi qu'une culture renouvelée de gestion des richesses humaines et de management coopératif. Il développera dans ces domaines un observatoire des pratiques et favorisera les échanges entre adhérents.**

👉 **Afin de créer un véritable réseau de liens, dynamique et solidaire, le Mouvement favorisera l'interconnaissance entre les Scop et les Scic par des rencontres par territoires, par métiers ou filières, et en développant des plateformes collaboratives permettant des synergies : partage de ressources, de savoir-faire, tutorat/mentorat, co-développement, etc...**

Alors que la révision coopérative est placée au cœur du respect des principes coopératifs et de la pérennité économique de la coopérative, l'accompagnement des adhérents intégrera les valeurs ajoutées des différents axes de la RSE.



Franchir un nouveau palier de développement

Le bilan du plan de développement 2012-2015 nous permet de disposer de bases saines et solides pour franchir un nouveau palier et nous autorise plus d'audace, plus d'ambition en termes de développement des Scop & Scic, par croissance interne ou externe.

► Le Mouvement mobilisera et renforcera ses ressources pour accompagner le développement des coopératives adhérentes, en détectant les potentiels, en apportant un réel appui stratégique et opérationnel, et en stimulant les inter-coopérations.

Dans ce cadre, la diversité des coopératives et des coopérateur.rice.s en termes de statuts, de métiers, de compétences et d'expériences constitue un véritable atout. En s'appropriant de nouveaux outils collaboratifs, le Mouvement facilitera les coopérations en termes de marchés et de réseaux, propices à l'émergence de groupements de Scop.

Au côté des champs de la création ex-nihilo ou de la reprise d'entreprises en difficulté, notre positionnement sur la transmission d'entreprises saines aux salarié.e.s doit être amélioré, notamment par les Scop d'amorçage. Cet objectif doit être conçu en complémentarité avec et en appui de celui de l'accompagnement d'opérations de croissance externe de Scop existantes, exprimé ci-dessus.

► Le Mouvement déploiera ses actions de veille et d'influence auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques et sociaux pour un contexte favorable à la transmission de PME aux salarié.e.s : environnement législatif et réglementaire, partenariats avec des réseaux affinitaires, et actions concertées d'ancrage de savoir-faire et d'emplois, notamment industriels et techniques, sur nos territoires.

La filière industrielle devra à ce titre donner lieu à la constitution d'une véritable stratégie de développement concertée entre les Scop existantes et les transmissions-reprises par les salarié.e.s.

Le troisième objectif est d'inciter la création et le développement de coopératives sur des secteurs à forte croissance au sein desquels l'idée coopérative et l'innovation sociale doivent trouver leur pleine expression.

► Le Mouvement développera une stratégie ciblée sur les activités porteuses des grandes transitions économiques, sociales et environnementales : économie numérique et collaborative, énergie citoyenne, économie circulaire et de proximité, nouveaux modèles de services à la personne, etc. Par l'innovation sociale constamment apportée par les Scop & les Scic, les incubateurs et les Coopératives d'activités et d'emploi, il s'agit de faire rayonner au sein de ces secteurs notre modèle d'entreprise respectueux des travailleur.euse.s, des client.e.s/utilisateur.rice.s et des territoires.

Au regard de ces différents objectifs, le Mouvement s'assurera :

- de la bonne complémentarité des compétences de proximité, des compétences nationales et des expertises pouvant être mutualisées ;
- de la disponibilité et accessibilité des moyens de financement du Mouvement et de ses partenaires.

